

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 mars 2011

Dématérialisation : Micropole et CertEurope lancent une offre commune de contractualisation en ligne et en face-à-face

Acteur de longue date dans le domaine de la modernisation des systèmes d'information, Micropole inaugure son partenariat avec CertEurope en lançant une offre permettant aux entreprises et aux sites de e-commerce de remplacer les contrats papiers par des contrats nativement numériques dans les processus d'adhésion ou de souscription.

« De nombreuses entreprises soumettent des documents papiers à leurs clients – contrats, avenants, pièces diverses – en leur demandant de les signer de façon manuscrite. Elles collectent ces documents originaux et les archivent dans le long terme, tout en les ayant numérisés pour permettre leur utilisation en back-office et leur vie courante ! N'est-il pas ainsi absurde de produire des documents papier pour les dématérialiser dès que possible, tout en assurant une double conservation : le papier pour sa valeur juridique, le numérique pour l'efficacité opérationnelle de ce format et la réduction des coûts de traitement associés ? L'objectif est bien aujourd'hui de produire des documents nativement numériques, en y associant tous les éléments de sécurité qui vont permettre de garantir leur validité en cas de litige » indique **Gilles Moujeard, responsable de l'offre Dématérialisation chez Micropole.**

La suppression des documents papiers constitue ainsi une formidable opportunité pour les entreprises de réduire leurs coûts, d'accélérer le traitement de leurs processus et d'augmenter le niveau de satisfaction client. La validation des aspects sécuritaires et juridiques est cependant primordiale pour prévenir les risques inhérents à ce nouveau mode d'échanges : usurpation d'identité, valeur légale des documents échangés et constitution d'éléments de preuves en prévision d'éventuels litiges client.

C'est pourquoi Micropole, qui a lancé en 2010 son offre de Dématérialisation, a souhaité s'associer avec CertEurope, premier opérateur qualifié de services de e-Confiance™, pour proposer à ses clients **une offre unifiée et sécurisée de contractualisation**. Ce nouveau processus dématérialisé, donc basé intégralement sur des documents numériques, est utilisable **en face-à-face** (par exemple le client face à son conseiller en agence) **ou en mode distant** (le client est devant son ordinateur, sur un site internet). Il intègre des outils spécifiques pour assurer la confiance, tels que la signature électronique, la génération de certificats (éventuellement à la volée) et l'horodatage. Selon les cas, de nouveaux terminaux – téléphones portables, lecteurs de cartes, tablettes de signature – sont également utilisés pour identifier les clients avec un maximum de fiabilité.

CertEurope, Tiers certificateur et Tiers horodatateur, conçoit des solutions qui sécurisent les accès en ligne, garantissent la traçabilité des échanges, l'intégrité des documents et leur valeur probante. Elles reposent sur l'utilisation de certificats numériques et de services tels que la signature électronique, l'horodatage et l'archivage. Ces applications sont personnalisables et s'intègrent

facilement aux systèmes d'information des entreprises clientes. CertEurope, opérateur historique des professions du Droit et du Chiffre, compte des clients prestigieux dans l'administration, le secteur bancaire et l'industrie.

« Nous sommes ravis de ce partenariat avec Micropole, car la dématérialisation est intéressante et efficace lorsqu'elle s'intègre aux systèmes d'information des clients. Nos briques de sécurité vont permettre la dématérialisation de la contractualisation dans un environnement global et métier grâce à Micropole » indique **Georges Munoz, en charge des partenariats pour CertEurope.**

Tous les grands « contracteurs » tels que les réseaux bancaires, les compagnies d'assurance ou les sites de vente en ligne proposent des produits nécessitant aujourd'hui un formulaire d'adhésion ou un contrat. Ils souhaitent mettre en place ce type de solution(s) reposant sur des flux nativement numériques. De même, toute entreprise souhaitant sécuriser un processus de validation pour des documents internes engageants (virements de salaires, ordres de paiements fournisseurs, rapports d'audit, etc.) est utilisatrice de ce système, du fait de la non-répudiation du consentement ainsi donné. Les gains obtenus par la mise en place sont considérables, et sont directement indexés sur la masse des documents manipulés.

« Nous sommes très enthousiastes à l'idée de mettre à la disposition de nos clients une solution globale intégrant les services de CertEurope. Ces briques sont indissociables d'une offre de dématérialisation cohérente, et indispensables pour dématérialiser les processus de contractualisation de nos clients, et assurer leur évolution vers l'immatériel ! », se félicite Gilles Moujeard.

Pour sceller ce partenariat, CertEurope et Micropole organisent un événement commun afin de présenter leur offre de dématérialisation des processus de contractualisation dématérialisée en ligne et en face-à-face.

Rendez-vous le mardi 5 avril, dès 8h30 :

Hôtel Westminster - 13, rue de la Paix - 75002 Paris

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Cécile MICHEL – cmichel@micropole.com

A propos de CertEurope | www.certeurope.fr

CertEurope, 1er Opérateur Qualifié de Services de e-Confiance™, pionnier dès 2000 des services de certification électronique, CertEurope, Tiers certificateur et Tiers horodatageur, conçoit et met en œuvre des applications sécurisant les échanges de documents dématérialisés à l'attention des entreprises et des professions réglementées. Elles reposent sur l'utilisation de certificats numériques, et de services tels que la signature électronique, l'horodatage et l'archivage. Elles garantissent aussi la traçabilité et la confidentialité des échanges. CertEurope est également Opérateur de Services de Certification Electronique, qualifié conformément aux normes ETSI/TS 101456 et l'ETSI/TS 102042 V1 .2.1, au RGS V0.98 et à l'arrêté du 26 juillet 2004.

CertEurope a reçu le label « entreprise innovante » ANVAR en 2005 et a obtenu le Trophée de l'Innovation des Tiers de Confiance en 2003 (Opalexe) et en 2006 (CertSign™).

Quelques références clients : Fédération Française du Bâtiment, Argus DMS, GE FactoFrance, GIE Infogreffe, Chambre Nationale des Huissiers de justice, Ordre des Avocats aux Conseils, Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris, Conseil National des Barreaux, l'INPI, NATEXIS, Banques Populaires, Caisse d'Epargne, GS1, Umanis, Groupe Malakoff, Asphéria, Orsid, ATOS Origin, JC Decaux, Conseil général de la Côte d'Or, Conseil général des Côtes d'Armor, Bravosolution,... et 70 000 PME-PMI.

À propos de Micropole | www.micropole.com

Micropole est une société européenne de conseil et d'ingénierie spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, du Web & IT, de l'ERP et du CRM. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution ainsi que sur la formation. Leader dans son domaine en France, en Suisse et en Belgique, le groupe est partenaire des principaux éditeurs de logiciel. Micropole regroupe près de 1 200 collaborateurs et intervient auprès de 800 clients (dont 80% des groupes du CAC 40). Micropole possède le label « Entreprise innovante » attribué par Oséo Innovation. Le groupe est coté sur le marché Euronext compartiment C d'Euronext Paris et est inscrit au segment Next Economy (Code ISIN : FR0000077570 – Code mnémo : MUN). De plus amples informations, ainsi que le rapport financier

semestriel, sont disponibles sur le site de la société : www.micropole.com



Contacts Presse

Agence Point Virgule Chrystel Libert | 01 73 79 50 63 | clibert@pointvirgule.com

Solenn Morgon | 01 73 79 50 70 | smorgon@pointvirgule.com

Micropole | Stéphane Menegaldo | 01 74 18 74 94 | smenegaldo@micropole.com

CertEurope | Alexandra Vardi | 01 45 26 72 00 | avardi@certeurope.com